

Informations licenciés CSMV saison 2023-2024

1/ FORFAIT SAISON MASSIF DES VOSGES 2023-2024 :

TARIFS PREFERENTIELS LICENCIES FFS DU CSMV:

Saison adulte licence compétiteur (né en 2006 et avant) : 56 € (89 € après le 20/12/2023)

Saison enfant licence loisir ou compétiteur (né en 2007 et après) : 29 € (44 € après le 20/12/2023)

Journée licencié : tarif défini par chaque site

Conformément aux recommandations nationales, les conditions de délivrance des forfaits gratuits ont été redéfinies, ainsi :

Le principe de délivrance de forfait gratuit en fonction des points FFS a été supprimé.

Un forfait saison à tarif préférentiel (29 € au lieu de 56 €) sera toutefois délivré aux compétiteurs fond, biathlon, combiné nordique et rollerski remplissant les conditions suivantes :

- Hommes nés en 1998 et après : jusqu'à 100 points FFS
- Dames nés en 1998 et après : jusqu'à 120 points FFS

En revanche, les gestionnaires des sites ont choisi de maintenir le principe d'attribution de forfaits saison Massif gratuits en fonction du nombre de forfaits saison enfants achetés, soit 1 forfait saison gratuit par tranche de 10 forfaits saison enfants achetés.

2/ CONDITIONS D'UTILISATION DU STADE DE BIATHLON DE LA BRESSE

Selon la convention signée entre la Commune de La Bresse et le CSMV :

- Annuel adulte (catégorie U17 et après) : tarif forfait saison FFS ski de fond + 30 euros
- Annuel jeune (catégorie U15 et avant) : tarif forfait saison FFS ski de fond + 15 euros
- Journée adulte (catégorie U17 et après) : 5 euros
- Journée jeune (catégorie U15 et avant) : 4 euros
- Accès piste de ski roue toute seule : 3 euros/jour/personne
- Gratuité :
 - Licenciés du ski club de La Bressaude
 - Pôle Espoirs et sections sportives dans le cadre de leurs activités
 - Collectif de la Ligue Grand Est de ski dans le cadre de leurs activités
 - – 50 pts FFS Biathlon homme
 - – 60 pts FFS Biathlon femme

En hiver, l'accès est conditionné à la détention d'un forfait ski de fond en cours de validité (forfait saison).

Pour ceux qui utilisent le stade toute l'année, le complément « annuel » est à régler au moment de l'achat du forfait saison "hiver" (pour les U15, uniquement pour ceux qui utilisent la 22LR)

Nous vous souhaitons à toutes et tous une belle saison d'hiver !